

→Courriel à envoyer aux sénateurs·trices de nos départements

Idéalement : des courriels individuels, plus marquants qu'un envoi groupé !

Essonne :

Laure Darcos l.darcos@senat.fr

Vincent Delahaye v.delahaye@senat.fr

Jocelyne Guidez j.guidez@senat.fr

Jean Raymond Hugonet j-r.hugonet@senat.fr

David Ros d.ros@senat.fr

Hauts de Seine

Christine Lavarde c.lavarde@senat.fr

Roger Karoutchi r.karoutchi@senat.fr

Hervé Marseille h.marseille@senat.fr

Isabelle Florenne i.florennes@senat.fr

Xavier Iacovelli x.iacovelli@senat.fr

Pierre Ouzoulias p.ouzoulias@senat.fr

Marie-Do Aeschlimann md.aeschlimann@senat.fr

Objet : pour une loi « fast-fashion » forte en vue de la plénière du Sénat

Monsieur le Sénateur/Madame la Sénatrice,

Je me permets de vous écrire pour attirer votre attention sur l'urgence de réhausser l'ambition de la proposition de loi visant à réduire l'impact environnemental de l'industrie textile lors de son passage en plénière du Sénat le 2 et 3 juin 2025.

Chaque année, 150 milliards de vêtements sont produits, représentant jusqu'à 10 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Cette surproduction effrénée entraîne non seulement une pollution massive, mais aussi des violations des droits humains, comme le travail forcé et des conditions indignes. À cela s'ajoute la crise des déchets textiles avec plus de 800 000 tonnes de vêtements mises sur le marché en France chaque année. Face à de telles quantités, l'actuelle crise des exutoires de la filière entraîne un blocage sans précédent de la collecte, nécessitant de réinterroger en priorité l'amont de la chaîne et les pratiques de consommation.

La proposition de loi visant à réduire l'impact environnemental de l'industrie textile est porteuse d'espoirs en ce qu'elle encadre les pratiques de l'industrie textile par des lois contraignantes. **Cependant, sa modification le 19 mars dernier en commission aménagement du territoire et développement durable affaiblit largement son ambition.**

Modifiée avec l'objectif de ne cibler que les acteurs étrangers de la mode en ligne, principalement Shein et Temu, la version actuelle de la loi manque son objectif principal, celui de limiter l'impact environnemental du secteur dans son entièreté. Au-delà de cette perte d'ambition, les dispositions prises par le Sénat visant à "épargner" certains acteurs du secteur, pourraient finalement permettre aux enseignes visées d'échapper elles-mêmes à l'application de la loi.

Je vous demande de faire preuve de courage politique en rétablissant ou maintenant dans la loi les dispositions suivantes :

- **Indexer les primes et les pénalités sur la méthodologie d'affichage environnemental textile française**, qui comble les failles de la méthodologie européenne et permet de mettre en place un juste système de bonus/malus, avec une granularité permise par la finesse du score.
- **Définir la fast-fashion directement dans la loi en incluant les plateformes multimarques** afin d'éviter les lacunes et retards liés à l'adoption ultérieure de seuils par décret ainsi que de créer des failles dans lesquelles les places de marché pourraient s'engouffrer en étant considérées comme plateformes multimarques.
- **Rétablir l'interdiction totale de la publicité** tel que recommandé dans le rapport IGF, IGAC & IGEDD comme mesure favorisant les actes d'achats responsables face à la hausse de communications commerciales provenant du secteur.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette demande cruciale pour l'avenir de notre planète et le respect des droits humains, je vous prie d'agréer, **Monsieur le Sénateur/Madame la Sénatrice**, l'expression de ma haute considération.

<https://www.youtube.com/watch?v=liAehLICMZO>